

Formule Liberté Pro

(réservée aux entreprises, associations et administrations)

1.43€ par voyage (tarif au 1er juillet 2019)

1 demande par entreprise / administration ou service : 5 cartes maximum

DENOMINATION :

(raison sociale ou nom commercial)

Forme juridique :

Numéro de SIRET :

Numéro TVA Intra-communautaire :

Email (obligatoire) :

Envoi facture uniquement par email

Signataire
du contrat

Nom et prénom :

Fonction :

Date :

Lieu :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Adresse de facturation :
(si différente du siège social)

Code postal :

Ville :

Signature :

Merci de joindre un RIB ou RIP à ce document

Mandat SEPA : Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

IBAN (International Bank Account Number)

Numéro d'identification internationale du compte bancaire

BIC (Bank Identifier Code)

Code International d'identification de votre banque

Identifiant du créancier (ICS) : FR63459859AC7

J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des produits et services Tao.

J'ai pris connaissance et j'accepte les modalités de traitement de mes données personnelles

Date : / /

Signature :

Lieu :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Pour plus d'infos
sur le traitement
de vos données

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Keolis Métropole Orléans à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Keolis Métropole Orléans. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT ET DES SERVICES TAO - 1^{er} juillet 2019

Retrouvez l'intégralité des CGV-CGU sur le site internet www.reseau-tao.fr ou sur demande à l'agence commerciale Tao.

SERVICE LIBERTÉ - Extrait article III.4

Le service Liberté Pro est destiné aux employeurs qui souhaitent prendre en charge les déplacements occasionnels des salariés. Il est chargé sur des cartes sans contact établies au nom de l'employeur qui peut ensuite les mettre à disposition de ses salariés. Pour bénéficier du service Liberté Pro, l'employeur doit signer un contrat auprès de l'exploitant. Les voyages validés au cours d'un mois à l'aide des cartes sans contact établies au nom de l'employeur sont facturés et prélevés à l'employeur le mois suivant.

Interlocuteur
Liberté Pro

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Email :

Service
comptable

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Création de la carte JV Malin - Formule LIBERTE PRO (gratuite à la création - 7€ à la réédition)

N°carte	Dénomination de la carte : nom, service, entreprise, responsable
1	
2	
3	
4	
5	

Toutes ces cartes seront prélevées sur le même compte cité dans ce document

ALLO'TAO

0 800 01 2000 Service & appel gratuits

tous les jours de 4h30 à 1h30,

AGENCE TAO MARTROI

4 rue de la Hallebarde - Orléans

RESEAU-TAO.FR